

Présentation

Les aides aux étudiants peuvent se décomposer en aides directes et aides indirectes : les aides directes sont constituées essentiellement par les bourses, secours d'études et prêts d'honneur. En 2006, deux nouvelles allocations ont été créées : l'allocation unique d'urgence et l'allocation d'installation étudiante.

Ces aides, attribuées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sont complétées par l'allocation de logement social (ALS) ou l'aide personnalisée au logement (APL) versées par la CNAF ; s'ajoutent également pour certaines familles divers avantages fiscaux tels que la réduction d'impôt pour étudiant à charge et l'octroi d'une demi-part supplémentaire pour rattachement au foyer fiscal.

Les aides indirectes sont les œuvres sociales des CROUS, les aides aux associations, l'exonération des droits d'inscription pour les boursiers, les personnels médicaux et sociaux des universités ainsi que la charge due au déficit de sécurité sociale étudiante (écart entre les prestations et les cotisations versées par les étudiants) et imputée sur d'autres régimes. En 1995, ces aides aux étudiants s'élevaient à 3 510,8 millions d'euros, elles atteignent 4 680,2 millions d'euros en 2006, ce qui correspond à un taux d'évolution de 33,3 % en prix courants et de 12,8 % en prix constants.

Les œuvres universitaires.

Les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) gèrent maintenant l'ensemble du dispositif dépendant de l'enseignement supérieur, à savoir les bourses, les restaurants et les résidences universitaires. Les restaurants universitaires ont offert, pendant l'année scolaire 2006-2007, près de 191 000 places et ont servi plus de 55 millions de repas. Le prix du ticket-restaurant était fixé à 2,75 euros. Pour l'année scolaire 2006-2007, les résidences universitaires ont accueilli plus de 155 000 étudiants ; le tarif de la redevance mensuelle se situe entre 150 et 250 euros par mois (aide au logement non déduite).

Définitions

■ **Allocation de logement à caractère social (ALS).** Elle a été créée par la loi du 16 juillet 1971 afin de venir en aide à des catégories de personnes autres que les familles, caractérisées par le niveau modeste de leurs ressources (personnes âgées, handicapés, travailleurs de moins de 25 ans). Depuis 1991, toute personne ayant des ressources modestes et une charge de logement peut prétendre à une aide au logement et ce quels que soient son âge et sa situation familiale ou professionnelle. L'octroi de cette prestation étant lié aux ressources personnelles du demandeur, ce sont de fait les étudiants qui en ont été les principaux bénéficiaires. Elle est financée par le fonds national d'aide au logement (FNAL), qui est alimenté par l'État et par une cotisation des employeurs.

■ **Aide personnalisée au logement (APL).** L'APL a été créée par la loi du 3 janvier 1977 et relève du Code de la construction et de l'habitation (CCH). Elle s'applique à un parc de logements déterminé, quelles que soient les caractéristiques familiales des occupants. Son financement est assuré par le Fonds national de l'habitation (FNH).

■ **CNAF.** Caisse nationale des allocations familiales.

■ **CNOUS.** Centre national des œuvres universitaires et scolaires.

■ **Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).** Les CROUS gèrent l'ensemble du dispositif d'action sociales en faveur des étudiants dépendant de l'enseignement supérieur, à savoir les bourses, les restaurants et les résidences universitaires.

■ **FSDIE.** Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.

→ Pour en savoir plus

Sources : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; CNAF ; CNOUS ; ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi.

[1] Moyens pour l'action sociale en faveur des étudiants (millions d'euros, %) (France métropolitaine + DOM)

Nature des aides	1995	2006	2006/1995 en € courants	2006/1995 en € constants
Aides de l'État				
Aides budgétaires				
Aides directes				
- bourses et prêts (programme 231 action 1) (1)	927,7	1 454,5	56,8 %	32,7 %
- Allocation de logement social (ALS)	672,6	942,4	40,1 %	18,6 %
- Aide personnalisée au logement (APL) - Part de l'État	187,5	181,9	- 3,0 %	- 17,9 %
Total aides directes	1 787,8	2 578,8	44,2 %	22,1 %
Aides indirectes				
- œuvres universitaires	253,4	306,8	21,1 %	2,5 %
- aides aux associations et médecine universitaire	12,8	22,4	75,0 %	48,1 %
- compensation de l'exonération des droits d'inscription dont bénéficient les étudiants boursiers	8,4	47,8	469,0 %	381,6 %
Total aides indirectes	274,6	377,0	37,3 %	16,2 %
Total aides budgétaires	2 062,4	2 955,8	43,3 %	21,3 %
Aides fiscales (1)				
- majoration du quotient familial pour enfants étudiants rattachés au foyer fiscal de leurs parents	942,1	1 110,0	17,8 %	- 0,3 %
- réduction d'impôt pour frais de scolarité des enfants poursuivant des études supérieures	125,0	165,0	32,0 %	11,7 %
Total aides fiscales	1 067,1	1 235,0	15,7 %	- 2,0 %
Total des aides de l'État (1)	3 129,5	4 190,8	33,9 %	13,3 %
Autres aides				
Versements des régimes sociaux				
- contribution des différents régimes au financement des assurances sociales des étudiants	375,1	466,0	24,2 %	5,1 %
Versement à la Région Ile-de-France				
- aide au transport Ile-de-France (carte Imagine R)		11,4		
Versements des universités				
- fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)	6,1	12,0	96,7 %	66,5 %
Total des autres aides	381,2	489,4	28,4 %	8,7 %
Total général	3 510,7	4 680,2	33,3 %	12,8 %

(1) Y compris allocation unique d'urgence et allocation d'installation étudiante (ALINE).

[2] Évolution de divers indicateurs (France métropolitaine + DOM)

	1995 1996	1998 1999	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007
Nombre de logements gérés par les CROUS	146 712	149 549	149 189	149 525	149 104	149 414	150 710	151 256	155 000
Nombre de places dans les restaurants universitaires	172 930	186 700	187 165	187 421	189 655	190 851	191 262	190 887	190 085
Nombre de repas servis aux étudiants	67 990 000	63 325 000	60 755 000	57 060 000	55 785 450	54 935 000	54 950 000	55 070 282	55 100 000